



La lettre de la sécurité routière de la Creuse



ÉDITO

La lutte contre l'insécurité routière est un combat quotidien, qui reste un véritable enjeu pour les pouvoirs publics. La mortalité routière est moins forte en ce début d'année 2017 qu'en 2016, dans une accidentalité globalement en baisse qui bénéficie principalement aux piétons et aux jeunes.

Malgré cette baisse sensible des accidents, le département enregistre 1 tué, dû aux conditions atmosphériques. Une des priorités 2017, sera axée sur la sensibilisation en milieu professionnel pour décliner en Creuse, l'appel des entreprises en faveur de la sécurité routière. Chaque jour, les salariés donnent le meilleur d'eux même, mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel j'ai la volonté d'agir. L'anticiper c'est éviter des conséquences dramatiques pour les collaborateurs de l'entreprise et l'entreprise elle-même.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de sécurité routière (chambres consulaires, partenaires associatifs et privés, inspecteurs départementaux de la sécurité routière, forces de sécurité, services de l'État) et sur le civisme de nos concitoyens. La sécurité routière sera une nouvelle fois un chantier prioritaire de l'année qui vient de débiter.

Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière.



Philippe CHOPIN
Préfet de la Creuse



PRÉFET
DE LA CREUSE

Les chiffres de l'accidentologie en en janvier et février 2016 / 2017

2017	accidents corporels (A)			tués (T)			blessés (B)			dont hospitalisés (+24h) (H)		
	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP
janvier	5	4	1	1	1	0	5	4	1	4	3	1
février	2	2	0	0	0	0	2	2	0	1	1	0
total 1 ^{er} bimestre 2017	7	6	1	1	1	0	7	6	1	5	4	1

total 1 ^{er} bimestre 2016	8	7	1	0	0	0	9	8	1	4	4	0
évolution 2017/2016	-1	-1	0	+1	+1	0	-2	-2	0	+1	0	+1

moyenne des 1 ^{ers} bimestres 2012 à 2016	9	6,6	2,4	1,6	1,6	0	10	7	3	6	5	1
--	---	-----	-----	-----	-----	---	----	---	---	---	---	---

sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP)

	A	T	B	H
au 28 février				
année 2017	7	1	7	5
année 2016	8	0	9	4

2 accidents dus aux conditions atmosphériques
dont 1 mortel

2 accidents dus à la somnolence
dont 1 sur la RN145

Opérations à venir

- 19 avril : Opération cyclo-cool à Aubusson
- 26 avril : Opération cyclo-cool à La Souterraine
- 29 avril : Révision du code de la route à Gouzou
- 30 avril : Reprise en main du guidon à Guéret
- 3 mai : Opération cyclo-cool à Guéret

L'UTILISATION DU KIT MAIN LIBRES :

C'EST 30% D'INFORMATION ENREGISTRÉES EN MAINS

UN TEMPS DE RÉACTION 2x PLUS LONG

UNE ACTIVITÉ OCULAIRE RÉDUITE DE 50%

#ÉcouteLaRoute

Un nouveau panneau pour mieux informer les usagers de la vitesse limite autorisée avant un radar

À partir du 1er mars 2017, ce nouveau panneau sera progressivement déployé en dehors des agglomérations pour mieux informer les usagers de la vitesse limite autorisée avant un radar.

Ce visuel permet de répondre à la demande des usagers qui souhaitent être mieux informés de la vitesse à respecter.



Casque vélo obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans



Auparavant recommandé, désormais obligatoire depuis le 22 mars, la loi impose aux moins de 12 ans de porter un casque à vélo, une « mesure douce » selon les autorités qui espèrent voir cette pratique se diffuser par ricochet chez les cyclistes de tous âges.

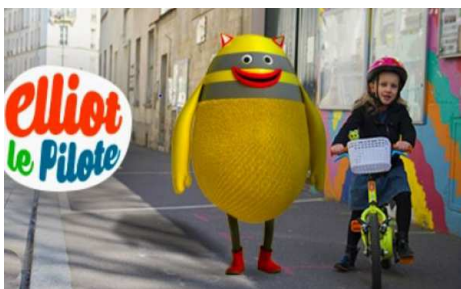
Attention, une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo devra s'acquitter d'une amende de 4^{ème} classe (90 euros).

Révision du code de la route

À l'occasion de la neuvième édition « Révision du code de la route », six communes se sont portées volontaires pour organiser cette action en 2017 : Saint-Laurent, le vendredi 24 février, Jarnages, le vendredi 24 mars, Gouzon, le samedi 29 avril, Boussac, le vendredi 19 mai, Dun-le-Palestel, le vendredi 23 juin, Lavaveix-les-Mines, le vendredi 22 septembre. Cette action est inscrite au Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière, en collaboration avec la préfecture de la Creuse, la Gendarmerie nationale, l'association des amis de la Gendarmerie et la prévention routière.



Elliot le pilote est le guide sécurité routière des 6-10 ans.



Les enfants figurent parmi les usagers les plus vulnérables sur les routes. Dans ce contexte, la Sécurité routière a décidé de s'adresser directement à eux de manière ludique et pédagogique grâce à un personnage convivial et éducatif, capable d'être entendu des plus jeunes : Elliot, le pilote. Traverser au passage piéton, attendre que le bonhomme passe au vert, enlever ses écouteurs lorsque l'on traverse, mettre un casque à vélo et attacher sa ceinture en voiture...

Elliot enseigne aux enfants les règles fondamentales et leur dispense les bons conseils, dès le plus jeune âge.

Changement du code de la route pour les transports exceptionnels

Un convoi exceptionnel en mouvement et les véhicules qui l'accompagnent sont désormais prioritaires aux intersections. Lorsqu'il s'agit de franchir un feu tricolore, l'ensemble du convoi a la priorité si le véhicule en tête est passé au vert. Si le feu passe au rouge pendant que le reste du convoi franchit le carrefour, la priorité reste au convoi et à son escorte (décret n°2017-16 du 6 janvier 2017).



Le convoi exceptionnel est cependant tenu de toujours laisser la priorité aux véhicules d'urgence (police, gendarmerie, pompiers, Samu, etc..)